

**Extrait du registre des délibérations
Séance du comité syndical du
SYDELON
du 21 janvier 2026**

Membres élus : 21
En activité : 21
Membres présents : 14
Membre ayant donné procuration : 0
Membres absents excusés : 7

L'an deux-mille-vingt-six le 21 janvier à dix-huit heures, les délégués des structures membres du comité syndical du Syndicat mixte de transport et de traitement des déchets ménagers de Lorraine Nord (SYDELON), à savoir la communauté d'agglomération Thionville Fensch Agglomération, la communauté de communes de Cattenom et environs et la communauté de communes Bouzonvillois Trois Frontières, dûment élus par leurs conseils respectifs se sont réunis, sous la présidence du Président, Michel PAQUET, à la communauté de communes de Cattenom et environs (2 avenue du Général de Gaulle à Cattenom), sur convocation qui leur a été adressée par Michel PAQUET, Président, le quinze janvier deux-mille-vingt-six, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

La séance a débuté à 18h00.

Étaient présents :

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
THONVILLE FENSCH
AGGLOMÉRATION :

M. LOUIS Jean-Charles, M. ZIEGLER Damien,
Mme BUHAJEZUK Christelle, M. GHAMO Fernando,
M. LUCCHINI Marc, M. DE LAZZER Xavier, M. STEICHEN
Christian, M. CORAZZA Hervé, M. ANTOINE Marc,
M. MEDVES Jean-François et Mme REBSTOCK-PINNA
Alexandra,

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE
CATTENOM ET ENVIRONS : M. PAQUET Michel, Mme DUTTA GUPTA Marie Marthe

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
BOUZONVILLOIS
TROIS FRONTIÈRES : M. TINNES Jean-Paul

Publié(e) le 22 JAN. 2026

Pour le Président et par délégation
Le Directeur général



Laurent GADEYNE

Étaient absents excusés :

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
THIONVILLE FENSCH
AGGLOMÉRATION :

Mme RENAUX Patricia, M. MELEO Guy, M. SICHET Guy,
M. JURCZAK Serge et M. ENGELMANN Fabien

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE
CATTENOM ET ENVIRONS :

M. FADI Hassan

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
BOUZONVILLOIS
TROIS FRONTIÈRES :

M. GLODEN Roland

Suppléants présents dont le vote ne peut pas être comptabilisé

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
THIONVILLE FENSCH
AGGLOMÉRATION :

Mme KOCEVAR Lucie et M. FOSSO Antoine

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales la secrétaire de séance désignée est Mme BUHAJEZUK Christelle (communauté d'agglomération Thionville Fensch Agglomération).

N° 2026-02

Objet : Adaptation du nombre de postes de Vice-présidents

Par délibération n°2025-25 du 3 décembre 2025 portant sur la modification de ses statuts, le Comité syndical du SYDELON a acté la composition du Bureau conformément à l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales, lequel prévoit que le nombre de vice-présidents siégeant au Bureau ne peut être supérieur 20 %, arrondi à l'entier supérieur de l'effectif total de l'organe délibérant soit 21.

Conformément à l'article 7 des statuts du SYDELON, le Bureau est composé de cinq Vice-Présidents.

Le Président propose donc de nommer 5 Vice-Présidents.

Après avoir entendu l'exposé de M. Michel PAQUET, Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE le nombre de Vice-Présidents au sein du SYDELON à 5.

Pour copie conforme au registre,
au siège du SYDELON, 1 A avenue Gabriel Lippmann 57970 YUTZ.

Yutz, le 22 JAN. 2026

Le Président,

Michel PAQUET

